

L'idéal coopératif

Je disais [dans mon dernier article](#), que la Coopération poursuit deux buts :

Un but économique : répartition des marchandises dans les meilleures conditions pour les consommateurs ;

Un but spirituel et moral : création d'œuvres d'éducation, de distractions (intellectuelles, sportives) et de solidarité.

Nous avons brièvement examiné comment les « Unions de Coopératives » cherchent à atteindre leur but économique. Il reste à préciser ce qu'elles font pour répandre leur idéal, qui doit leur permettre d'élever le niveau, intellectuel et moral de ceux qu'elles groupent et organisent.

Les petites coopératives de jadis avaient également, dans leur programme, la création de ces œuvres, qui devaient permettre à la foule de s'instruire, de se distraire (ailleurs qu'au cabaret) en permettant à chacun de développer son cerveau et son corps ; de ces œuvres de solidarité, qui devaient permettre aux consommateurs groupés d'aider ceux d'entre eux que le chômage, la maladie, viennent frapper rudement.

Mais, en réalité, cette partie de leur programme restait de la pure théorie, car, pour réaliser ces œuvres, il fallait des moyens financiers qui leur échappaient. Seules, dans les centres importants, les grandes coopératives avaient été capables de réalisation. Leurs ventes importantes laissaient des fonds disponibles pour toutes ces créations. Les nombreux consommateurs groupés permettaient de trouver les éléments nécessaires pour l'administration de ces œuvres.

Aujourd'hui, les « Unions de Coopératives », groupant en succursales multiples la poussière de coopératives de jadis, trouvent à leur tour les moyens financiers et les éléments humains indispensables au développement de l'idéal coopératif.

Elles établissent une heureuse division du travail. Tandis que, sur le terrain économique, des organismes spéciaux d'achat, de livraison, de comptabilité, poursuivent, sous la direction de techniciens, la réalisation du but économique, chaque section coopérative, débarrassée de ce souci d'administration commerciale, peut se consacrer entièrement aux œuvres d'éducation et de solidarité.

Ce qui a été fait

Certes la plupart des « Unions » nées en 1917, 1918, 1919, sont encore trop jeunes et trop faibles pour avoir pu réaliser, sur ce terrain, une œuvre importante. Il leur faut d'abord asseoir solidement leurs organes commerciaux.

Cependant, l'« Union des Coopératives », à Paris, a pu déjà esquisser un programme indicatif du souci de réalisation pratique qui domine les milieux coopératifs. Examinons rapidement ce qui a été fait.

Ce qui est à la base de toutes ces créations, c'est la nécessité, pour chaque section coopérative, de posséder un local, une maison où pouvoir abriter ses œuvres. Aussi voyons-nous, avec l'aide financière de l'« Union », chaque section s'efforcer d'abord de trouver le local indispensable à sa vie.

Puis une commission des œuvres sociales fut chargée de poursuivre le développement méthodique de cette partie du programme coopératif.

Elle partagea son travail entre six sous-commissions :

1. Sous-commission de solidarité ;
2. Sous-commission de prêts aux sections ;
3. Sous-commission d'éducation et de récréation ;
4. Sous-commission de la Maison de la Coopération ;
5. Sous-commission des colonies de vacances ;
6. Sous-commission de la caisse des prêts individuels.

Ces sous-commissions travaillèrent activement. Une bibliothèque centrale, doublée d'une bibliothèque circulante, mise à la disposition des sections, fut mise à l'étude.

Des fêtes, des concerts furent organisés. Des cartes à prix réduits obtenues au théâtre Antoine et chez Gémier. Des prêts individuels furent réalisés. Une caisse de solidarité, créée en faveur des sociétaires ou de leur famille, en cas de décès, de maternité.

Un dispensaire antituberculeux fut créé. Les colonies de vacances commencent depuis trois ans à fonctionner régulièrement.

Enfin, « *La Mutualité générale des Coopérateurs* » fut mise debout. Son but est la création de services médicaux et pharmaceutiques, la création d'une caisse d'assurance contre la maladie.

En résumé, nous assistons là au développement d'un programme étudié. Les coopérateurs, au milieu certes de difficultés multiples, mettent peu à peu debout des œuvres qui, jusqu'ici, n'étaient, pour les anciennes petites coopératives, que des rêves lointains et jamais réalisés.

Nous avons donc le droit de dire que la disparition des antiques coopératives, bien loin de tuer l'idéal coopératif qui nous était cher, lui a donné une force de vie réelle. Elle se traduit déjà par des réalisations pratiques, permettant les plus grands espoirs, malgré les critiques qu'elles peuvent facilement susciter.

Car, naturellement, sur ce terrain, aussi bien que sur le terrain économique, nos coopératives ne sont encore que des organes embryonnaires, fort loin de la perfection.

[/R.C./]